I. LES PRIORITES DU GOUVERNEMENT POUR LE TOURISME

Le tourisme, un moteur sous-exploité de la croissance économique française

Le Président de la République a souhaité faire du tourisme un moteur de la croissance et de la création d'emplois.

Première destination touristique du monde, la France doit réussir à capter dans les années à venir l'augmentation du flux touristique mondial qui doit doubler d'ici 20 ans, passant de 980 millions à 1,8 milliard de visiteurs internationaux annuels.

Ce rang est aujourd'hui mis en danger par une concurrence croissante et de profondes mutations auxquelles nous n'avons pas su véritablement nous adapter. Malgré l'attractivité de son territoire, la France n'est que la troisième destination mondiale en termes de recettes liées au tourisme; le solde de la balance touristique des paiements a baissé de 33% entre 2000 et 2011; les recettes progressent moins vite en France que chez ses principaux concurrents comme l'Espagne, l'Allemagne ou la Suisse. Dans le même temps, le développement d'Internet, l'apparition des low-cost et l'évolution des comportements ont modifié le modèle économique du tourisme français et ont ainsi remis en cause les formations, les qualifications et la pérennité des entreprises.

Le tourisme est pourtant un secteur essentiel qui génère des activités clés du redressement économique encore sous-exploitées. Il est un moteur de la croissance représentant plus de 7% du PIB et deux millions d'emplois directs et indirects; il est également le premier poste exportateur de notre balance des paiements avec un excédent de 7,5 milliards d'euros en 2011; il suscite des investissements de long terme avec de fortes retombées sur d'autres secteurs, comme le BTP, les infrastructures, les transports ou le commerce. Il se situe à la croisée de plusieurs ambitions : attractivité et valorisation des territoires, dynamisme commercial et culturel, et rayonnement international. Il doit s'inscrire dans une logique de développement durable et de protection de l'environnement.

Depuis quelques années, la France vit donc sur ses acquis et n'a pas réussi à avoir une véritable politique du tourisme structurée et ambitieuse. Le manque d'investissements, en particulier dans les hébergements, et la sensibilité importante des entreprises de ce secteur à la saisonnalité de l'activité en ont fortement limité l'attractivité et la compétitivité. L'adaptation des emplois et formations aux mutations technologiques est à poursuivre.

Enfin, au sein de la population, le tourisme demeure un vecteur d'inégalités entre les Français que les politiques précédentes n'ont pas réduit : 46% des Français ne partent pas en vacances et un quart des partants assurent deux-tiers des départs.

Alors que s'ouvre la saison touristique estivale, les indicateurs du premier semestre 2012 témoignent d'une inquiétude pour ce secteur clé de l'activité économique. L'activité continue d'être portée par les clientèles européennes et surtout américaines et asiatiques, mais le tourisme des Français a souffert en 2012 des effets conjugués de la crise et du mauvais temps. Le tourisme d'affaires poursuit son recul avec une diminution de plus de 2% par rapport à l'an dernier. La saison estivale s'annonce dans la continuité des cinq premiers mois de l'année et les perspectives pour juillet-août sont aujourd'hui en baisse de près de 3% par rapport à 2011 sur les intentions de départ en vacances.

Une stratégie pour l'industrie touristique fondée sur 3 grandes priorités

Face à ces enjeux économiques et sociaux, la situation du tourisme en France appelle donc un plan stratégique pour l'industrie touristique au service de la croissance, de la création d'emplois et de la justice, articulé autour de trois priorités : la mise en place d'une filière de l'industrie touristique, le renforcement de la qualité de l'offre touristique et l'effectivité du droit aux vacances pour tous.

1. Mettre en place une filière de l'industrie touristique pour mieux associer les acteurs

La mise en place d'une filière de l'industrie touristique et l'association systématique des collectivités locales dans la définition des projets permettra l'indispensable structuration de cette politique et une contribution à un meilleur équilibre territorial entre les destinations françaises. Pour cela, la Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme lancera en septembre 2012 une concertation avec l'ensemble des acteurs publics et privés concernés afin de déterminer les nouvelles modalités de gouvernance de cette filière. L'outil privilégié sera la généralisation des contrats de destination permettant de fédérer autour d'une politique touristique adaptée aux territoires les acteurs publics et privés du tourisme. Une attention particulière sera apportée aux territoires d'outre-mer afin d'y développer un tourisme durable et respectueux de leurs spécificités.

Une modernisation du code du tourisme pourrait être également nécessaire afin de faire bénéficier le secteur d'un **environnement concurrentiel sain, en France,** sur les questions du développement des nouvelles formes de commerce (Internet), du référencement des opérateurs et de l'harmonisation de la règlementation en matière de sécurité et de responsabilité civile ; et au niveau européen par la construction **d'un espace commun européen** permettant d'œuvrer à une harmonisation de la règlementation du secteur.

Trois synergies avec les politiques touristiques à fort potentiel seront développées en lien avec les ministères concernés : tourisme et événementiel ; tourisme et commerce ; tourisme et culture. Le rôle d'Atout France en matière d'ingénierie touristique sera réaffirmé à cette occasion.

2. Améliorer la qualité de l'offre touristique pour renforcer l'attractivité de la France

L'attractivité touristique de la France résulte de plusieurs facteurs, dont la politique en matière de préservation du patrimoine culturel et naturel, la qualité des services publics, etc. Pour faire en sorte que notre pays devienne la première destination en termes de recettes touristique, la réhabilitation des hébergements touristiques est nécessaire. Deux difficultés principales s'alimentent mutuellement, et contribuent au phénomène complexe des « lits froids et volets clos » : le sous-investissement chronique en matière d'hébergement, lié notamment aux difficultés induites par les structures de propriété éclatées ; et la mise sur le marché locatif insuffisante de l'immobilier de loisir ancien, qui conduit à une sous-occupation chronique des capacités d'hébergements, ce qui porte préjudice à l'économie globale des stations. Ce problème concerne à la fois les stations de montagne et les stations balnéaires. Pour cela une réflexion interministérielle sera engagée sur la réhabilitation et l'occupation des ces biens. Les travaux concerneront par exemple l'incitation à l'occupation des meublés de tourisme, le renchérissement de la propriété passive et la restructuration des biens grâce au portage financier. Par ailleurs, des propositions spécifiques à l'outre-mer seront élaborées.

Le niveau de l'offre touristique dépend également de la qualité des formations et des emplois dans le secteur. La mise en place d'une politique volontariste en matière d'emploi, en lien avec le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et avec le Ministère de l'Education nationale, aura pour objectif de combler les 50 000 postes non pourvus dans la filière touristique et de renforcer l'attractivité du secteur et de ses formations auprès des jeunes, pour tous les niveaux de qualification.

3. Rendre effectif le droit aux vacances pour tous

Le taux de Français partant en vacances diminue chaque année, ainsi que la durée de celles-ci. Une mission sur l'accès aux vacances pour tous sera confiée rapidement à une personnalité qualifiée. La mission aura pour vocation de dresser un état des lieux des dispositifs existants, en particulier ceux du financement de la réhabilitation des équipements de tourisme social et de l'Agence Nationale des Chèques Vacances. Une attention particulière sera apportée à la jeunesse, population particulièrement touchée par ces inégalités, puisque trois millions de jeunes sont exclus du départ en vacances. A cet égard, la mission s'intéressera aux dispositifs déjà existants, comme les Portes du temps, piloté par le ministère de la Culture et de la Communication, ou l'opération Ville Vie Vacances, piloté par le ministère délégué chargé de la Politique de la Ville, qui donnent aux plus jeunes un accès privilégié à la culture et aux loisirs. Les propositions d'envergure remises à la fin de l'année viseront à une plus grande justice sociale en matière de droit aux vacances et permettront d'élaborer un plan d'action 2013-2017 pour réduire ces inégalités.